

02 avr 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 2 avril 2004

Institutions scientifiques

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce Extérieur et de la Politique scientifique, et de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant agréation des institutions scientifiques visées par l'article 385 de la loi-programme du 24 décembre 2002.

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce Extérieur et de la Politique scientifique, et de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant agréation des institutions scientifiques visées par l'article 385 de la loi-programme du 24 décembre 2002.

Ce projet permet aux institutions scientifiques visées de bénéficier de la dispense de versement au Trésor du précompte professionnel à concurrence de 50%. Il avait déjà été examiné lors du Conseil des Ministres de Gembloux (*) et revient à l'ordre du jour après accomplissement des prescriptions en matière de contrôle administratif et budgétaire. (*) du 16 janvier 2004

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>